

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 AVRIL 2023

Nombre de conseillers

- en exercice : 11
- présents : 10
- votants : 10
- absents : 01
- exclus : 00

Date de convocation et
d'affichage :
30/03/2023

OBJET

Création &
Suppression de
Poste

Acte rendu exécutoire
après le dépôt en
Sous-Préfecture
de Pamiers le
06 avril 2023
et publication du
06 avril 2023

*Le Maire certifie, sous sa
responsabilité, le caractère
exécutoire de la présente
délibération.*

Le secrétaire de séance,


**Mme PERIDON-
GONZALEZ Janine,**


Le Maire,

Jean CRESPI

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de LABATUT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean CRESPI, Le Maire.

Étaient présents : M. CRESPI Jean, M. LEMOINE Denis, M. PERROT Alain, Mme PECCATTE Bernadette, M. DENOS Bernard, Mme PERIDON-GONZALEZ Janine, Mme CANCEL Émilie, M. VIDOTTO Matthieu, M. PEDOUSSAUD Jean, M. BELBEZE Jean-Jacques

Étaient absents excusés : Mme CARTAILLAC Aude,

En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme PERIDON-GONZALEZ Janine a été nommée secrétaire.

Le Maire expose à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Notre agent technique peut faire l'objet d'un avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 1° classe.

A cet effet M le Maire propose à l'assemblée de créer :

- un emploi d'Agent technique à temps non-complet relevant du grade d'Adjoint Technique Principal 1° classe

M le Maire propose également à la lecture du tableau des effectifs de la commune de supprimer les emplois non pourvus :

- un emploi d'Agent technique à temps non-complet relevant du grade d'Adjoint Technique

- un emploi d'Agent technique à temps non-complet relevant du grade d'Adjoint Technique Principal 2° classe

Portant le tableau des effectifs de la commune comme suit :

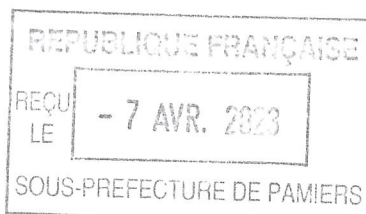


Tableau des effectifs de la Commune de Labatut

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Grade	Temps de travail
Filière Administrative					
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	C	1	0	Secrétaire- Comptable de Mairie	15h00
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	C	1	1	Secrétaire- Comptable de Mairie	15h00
Filière Technique					
Adjoint technique	C	1	1	Agent polyvalent des services techniques	5h00
Adjoint technique	C	0	0	Agent polyvalent des services techniques	3h00
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	0	0	Agent polyvalent des services techniques	3h00
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	1	1	Agent polyvalent des services techniques	3h00
Total		4	3		

Agents non titulaires (emplois pourvus)	Catégorie	Secteur	Rémunération	Motif du contrat	Temps de travail
Agent polyvalent des services techniques	C	Technique	IB 412 IM 368	EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3-1 DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984	6h00
Total		4	3		

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

ADOpte la proposition de Monsieur Le Maire et le mandate pour élaborer et signer les documents nécessaires à sa mise en application

Pour extrait conforme